



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la réunion du vendredi 24 septembre 2010

### Ordre du jour

- I - Informations**
- II - Modifications des statuts de la C.C.P.P.**
- III - S.D.I.S**
- IV - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet**
- V - Questions diverses**

*Ouverture de séance à 20h00*

### **I - Informations**

#### **↪ Travaux parking de la gare et Grande Rue**

Ils ont été attribués à l'entreprise Voirie et Réseaux Lillois pour un montant total de 165 412,46 euros ht (88 286,20 pour la rue NLE et 77 126,26 pour la Grand Rue), soit 197 833,30 TTC. L'entreprise doit commencer les travaux vers le 11/10. Ces travaux sont prévus pour une durée de 6 semaines. Mr le Maire a signé l'échange de terrain place de la gare avec Mme Christiaens.

Les travaux du Département doivent commencer en novembre ; la création des plateaux sera donc reculée.

#### **↪ Maison des Associations**

Les travaux sont confiés à l'entreprise Thellier de Cappelle pour un montant de 22 627 € HT. (nouvelle toiture tuiles, velux coté mairie et volets roulants électriques).

#### **↪ Réaménagement ancien vestiaire + buvette du stade**

Les travaux envisagés pour l'aménagement de la buvette, d'un vestiaire joueurs et du vestiaire arbitre sont évalués à 6 500 euros ht environ, soit 7775 euros TTC ; le mur pour le nettoyage des chaussures est en cours d'évaluation. Les travaux sont prévus en octobre.

#### **↪ Eglise**

Le dossier de demande de subvention a été refusé par l'Etat pour 2010 ; il pourra être représenté en 2011. Un nouveau dossier a été envoyé au Conseil Général, en intégrant un ou des projets de valorisation de l'édifice. Une demande de dérogation a été effectuée pour démarrer les travaux cette année.

#### **↪ Cinémomètre**

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour pose de cinémomètres le long de la RD 954. L'achat peut être subventionné à hauteur de 75% au titre des amendes de police. En effet la pose d'un tel dispositif entre dans le cadre de la sécurité routière. Néanmoins cette subvention ne s'applique que sur des cinémomètres fixes. Coût 2 950 € HT soit 75% de 11 800 € HT

#### **↪ La résidence du Verger**

Un accord avec Partenord a été trouvé pour intégrer la résidence du verger dans le domaine public. Les espaces rétrocédés comprennent l'ensemble des espaces verts (hormis les petits jardins privés) et de la voirie, y compris les parkings. Cette cession a été consentie pour un euro symbolique. Un plan de la résidence existe en mairie.

#### ☞ **Convention avec le Conseil Général**

Elle permet de récupérer la TVA sur la pose des plateaux rue Nestor Longue-Epée (voir ci-dessus) car cela rentre dans des dépenses d'investissement

#### ☞ **Convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**

Elle permet d'obtenir les conseils d'un agent de l'état dans différents domaines (voirie,...). Le coût s'élève à environ 1 000€/an

#### ☞ **Mme Debrabant**

En arrêt de travail depuis 3 ans, elle a été déclarée en retraite pour invalidité depuis le 26/06/10. Une procédure au tribunal contre notre assureur est toujours en cours pour le remboursement de ses indemnités maladie.

## **II - Modifications des statuts de la C.C.P.P.**

Ils portent sur, le cinéma, les cybercentres et ateliers multimédia, la voirie de desserte de zones d'activité et le pôle d'échange :

☞ Culture et Communication : le soutien à l'enseignement musical sur le territoire est précisé ; il concerne l'enseignement pendant le temps scolaire (emploi de Dumistes) et hors temps scolaire (subvention à l'EMPP).

☞ Cinémas de Templeuve : il est précisé que seul le Modern Ciné (qui appartient à la Commune de Templeuve) est d'intérêt communautaire, l'Olympia étant privé.

☞ Cybercentre : la création d'ateliers multi médias est validée, ce qui peut permettre aux animateurs d'intervenir dans des communes n'ayant pas de cybercentre.

☞ Voirie : les dessertes des zones d'activité économique sont d'intérêt communautaire ; la liste de ces zones doit être régulièrement mise à jour.

☞ Pôle échange gare de Templeuve : les voiries d'intérêt communautaire sont précisées ; il s'agit de celles qui permettront l'accès aux futurs parkings. La place de la Gare, qui existe actuellement, reste d'intérêt communal.

## **III - S.D.I.S**

Suite aux observations de plusieurs mairies, le SDIS nous informe que l'évolution de la contribution sera lissée non plus sur 20% mais sur 15% l'an.

Le terme prévu en 2019 se voit donc repoussé à 2021. La contribution sera alors de 78 452,14 €.

Pour 2012 l'augmentation ne sera que de 2970 euros.

Toutefois, il n'y a aucune réponse quant à une quelconque indemnisation de la Commune liée à la mise à disposition des locaux. Il est décidé de relancer le SDIS à ce sujet (voir CR de Conseil municipal du 18/12/2009).

## **IV - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet**

Mme Denis, professeur de danse, occupe actuellement un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps plein alors qu'elle n'effectue que 80% de celui-ci. L'Etat nous demande de créer un poste correspondant à son temps de travail réel. Le Conseil donne son accord.

## V - Questions diverses

### ↵ **Délégations au Maire de la part du Conseil Municipal**

Dans sa séance du 18 mars 2008 le conseil a délégué au Maire la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, « dans les cas définis par le conseil municipal. » A l'époque il avait été précisé oralement que cette délégation permettrait d'agir rapidement pour défendre la Commune dans tous les cas où ses intérêts seraient en jeu.

Cette précision n'a pas été portée sur la délibération, qui s'est bornée à reprendre les dispositions du code des collectivités territoriales. Le Préfet conteste donc l'action en justice menée au sujet de la Place Alexander, les cas dans lesquels peut intervenir le Maire n'ayant pas été précisés.

Il est donc proposé de prendre une nouvelle délibération, libellée comme suit :

*“M. le maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter devant les juridictions de toute nature, et pour toute action quelle que puisse être sa nature. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.”*

### ↵ **Entreprise 'Et tu dis' d'Ennevelin**

Un courrier de Mr Trigroudja, responsable de l'entreprise, sollicite la mairie pour la mise à disposition ou la location d'une salle afin de dispenser des cours d'éveil à l'anglais chez les petits. Sept familles de Bersée sont intéressées à ce jour.

Le Conseil donne un accord de principe pour la location d'une salle. Une demande de renseignements complémentaires est nécessaire pour déterminer la salle qui convient et fixer le coût de location.

### ↵ **A.S.B**

L'ASB va utiliser le terrain synthétique de Cappelle en Pévèle du 1er novembre au 28 février, le lundi soir, et n'utilisera plus les installations communales le mardi. Elle sollicite la mairie pour obtenir une subvention complémentaire à hauteur de 50% du coût de location mensuelle du terrain synthétique de Cappelle.

Le coût mensuel est de 160 €, ce qui pour une durée d'utilisation de 4 mois représente un coût total de 640 €. Le conseil donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 320 €, sous réserve que les installations ne servent plus le mardi.

### ↵ **Comité des Croulants**

L'association sollicite la prise en charge par la municipalité du gâteau et du pétillant pour le 40ème anniversaire du repas des Aînés.

Le conseil donne son accord.

### ↵ **SIDEN**

Le Conseil accepte les nouvelles adhésions : Montay (59) et Regny (02)

### ↵ **Vie associative**

A noter l'arrêt du Futsal et la création du BCB (Basket Club Bersée)

### ↵ **Semaine bleue**

Du 18 au 22 octobre 2010

**La séance est levée à 23h00**